



Rapport du conseil communal du 22 avril 2026

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay,

Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérér, Conseillers;

Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;

Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

Excusés :

Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Monsieur Damien Fontaine, Conseillers;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans le procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé avec 22 voix « pour » et une « abstention » (Ecolo qui était absente)

2. Subsidés ASBL Les Mouflets 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

ASBL "LES MOUFLETS":

Montant : 10.731€

Destination : Subside annuel de fonctionnement

Méthode de calcul : Sur base des présences des enfants sprimontois en 2025 :

1€ par enfant / par demi-jour

2€ par enfant / par journée complète

Subside(s) déjà alloué(s) précédemment :

11.660€ en 2025

10.327€ en 2023

7.648€ en 2022

3. Subside 2026 ASBL Service de Remplacement Agricole Ardenne-Eifel - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

4. Taxe sur l'absence d'emplacements de parcage - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Il s'agit d'une correction de numéro d'article

4000 euros par place manquante (lors de la construction).

Pour une nouvelle maison familiale : 2 emplacements

5. Fabrique d'Eglise Saint Nom de Jésus de Chanxhe - Compte 2025 - Prorogation du délai de tutelle

Ce point a été approuvé à l'unanimité

6. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Dolembreux - Compte 2025 - Prorogation du délai de tutelle

Ce point a été approuvé à l'unanimité

7. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé-Rouvreux - Compte 2025 - Prorogation du délai de tutelle

Ce point a été approuvé à l'unanimité

8. Fabrique d'Eglise La Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont- Compte 2025 - Prorogation du délai de tutelle

Ce point a été approuvé à l'unanimité

9. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné- Compte 2025 - Prorogation du délai de tutelle

Ce point a été approuvé à l'unanimité

10. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph à Deigné (Aywaille) - Compte 2025 - Avis

Pas de vote c'est un avis

7155 euros de boni (sans intervention communale)

11. Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Banneux - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Résultat : + 5 991 euros

12. Fabrique d'Eglise La Vierge des Pauvres de Banneux - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Résultat : +666,83

13. Fabrique d'Eglise Sainte-Anne de Lincé - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Résultat : + 2970 euros

14. Fabrique d'Eglise Saint Martin de Sprimont - Compte 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Une intervention communale de 9 816,42 euros

Résultat : + 8 729,28 euros

15. Évolution de l'institution provinciale - Décision

Ce point a été approuvé avec 13 voix « pour », 1 abstention (Ecolo), 8 voix « contre » (MCS, PS et Indépendants)

Notre intervention :

« La commune a été informée en date du 22 décembre 2025 qu'elle devrait, selon le courrier du ministre, transmettre l'avis des conseils communaux (donc des conseillers communaux) pour le 1er mai.

Ce point est porté à la connaissance des conseillers ce mercredi 22 avril soit 9 jours calendrier avant l'échéance !!! Le sujet n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les conseillers. »

« Le conseiller PS a parlé de groupe de travail, voici un bel exemple où un groupe de travail (déjà constitué entre les conseillers communaux de la minorité) aurait pu travailler.

Nous partageons les inquiétudes qui transparaissent dans votre projet de délibération.

Pour ce qui concerne les conditions dans lesquelles doivent se réaliser la réforme, si nous avons été consultés, nous aurions pu les compléter par, exemple par :

- Transparence et consultation citoyenne : organisation de consultations populaires ou de panels citoyens représentatifs en amont de toute décision définitive sur la répartition des compétences.
- Maintien du lien démocratique : garantir que les nouveaux délégués ou responsables des structures supra-communales soient des élus au suffrage universel direct ou, à défaut, des mandataires locaux responsables devant un conseil élu.
- Évaluation indépendante a posteriori : prévoir une clause de révision de la réforme après 3 ans, incluant un audit sur la qualité du service rendu aux citoyens et le coût réel de la gestion.
- L'ajout d'une clause sur la redevabilité des gestionnaires
- etc

L'impression que nous avons est que le dossier est déjà ficelé par les instances supérieures qui souhaitent se couvrir.

Si l'objectif est une meilleure compréhension des citoyens, cela passe peut-être aussi par l'enseignement dont un des objectifs était de former des citoyens critiques et responsables. Avec les nouvelles mesures du gouvernement - on va à l'encontre de cet objectif. »

16. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité avec les amendements proposés par MCS
Nous avons proposé les amendements suivants (en rouge modification de la commune, en mauve amendement du MCS).
Après un long débat, ils ont été acceptés.

Article 31– Le public s'abstient de donner des signes publics d'approbation ou d'improbation, d'exciter au tumulte, et de toute communication avec les conseillers de nature à troubler la sérénité des débats ou à interrompre les travaux durant la séance.

Le président peut, après en avoir donné l'avertissement, faire expulser à l'instant du lieu de l'auditoire tout individu qui donnera des signes publics soit d'approbation, soit d'improbation, ou excitera au tumulte de quelque manière que ce soit qui aura tenu un des comportements précités.

Le président peut, en outre, dresser procès-verbal à charge du contrevenant, et le renvoyer devant le tribunal de police qui pourra le condamner à une amende d'un à quinze

euros ou à un emprisonnement d'un à trois jours, sans préjudice d'autres poursuites, si le fait y donne lieu.

Article 32– Le président intervient:

- de façon préventive, en accordant la parole, en la retirant au membre du conseil communal qui persiste à s'écarter du sujet, en mettant aux voix les points de l'ordre du jour;
- de façon répressive, en retirant la parole au membre du conseil qui trouble la sérénité de la réunion, en le rappelant à l'ordre, en suspendant la réunion ou en la levant. Sont notamment considérés comme troublant la sérénité de la réunion du conseil communal, ses membres:

1. qui prennent la parole sans que le président la leur ait accordée,
2. qui conservent la parole alors que le président la leur a retirée,
3. ou qui interrompent un autre membre du conseil pendant qu'il a la parole
4. ou qui communiquent, durant la séance et sous quelque forme que ce soit, avec un ou plusieurs membres du public de telle sorte qu'ils troublent la sérénité des débats ou que l'assemblée soit amenée à interrompre ses travaux.

Tout membre du conseil communal qui a été rappelé à l'ordre peut se justifier, après quoi le président décide si le rappel à l'ordre est maintenu ou retiré.

Enfin, le président pourra également exclure le membre du conseil de la réunion si celui-ci excite au tumulte de quelque manière que ce soit.

Article 47 - Les commentaires préalables ou postérieurs aux décisions, ainsi que toute forme de commentaires extérieurs aux décisions ne seront consignés dans le procès-verbal que sur demande expresse du conseiller qui a émis la considération et qui la dépose sur support écrit, moyennant acceptation du conseil à la majorité absolue des suffrages, telle que définie à l'article 35 du présent règlement, une fois les commentaires émis. Par souci de transparence et de vitalité démocratique, le procès-verbal mentionne obligatoirement le nom de chaque conseiller ainsi que le sens de son vote (positif, négatif ou abstention) pour chaque point soumis à délibération, garantissant ainsi le droit des citoyens de connaître la position précise de leurs représentants.

17. Projet STOPP VIF - Convention de collaboration entre les communes d'Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont et Trooz - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

18. Mise en gestion de diverses parcelles communales auprès de l'Agence du Foncier Agricole Wallon en vue de leur remise en location sous bail à ferme - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

«On peut se féliciter de voir enfin la mise en conformité des baux à fermes des biens ruraux communaux, ce que nous réclamons depuis des années, pour la sécurité juridique de nos agriculteurs. »
Nous avons fait quelques remarques notamment à propos de la pondération et de la durée du bail.

19. Vente d'une partie de parcelle communale sise en arrière zone de la rue de la Sapinière à la Société Wallonne des Eaux (SWDE) - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

20. Création d'une dénomination de rue à Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

21. Demande de LES CROISETTES S.A. - Urbanisation d'un ensemble de parcelles pour la construction de maximum 30 logements - Création d'une voirie publique et de ses abords - 1/23 lotir

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour », 4 voix « contre » (MCS + un indépendant) et 1 abstention (Ecolo)

MCS : « Dans ce dossier on se demande si on ne met pas la charrue avant les boeufs. On a rencontré les riverains à plusieurs reprises. Ils sont contents d'avoir enfin reçu le résultats des tests mais ils ne correspondent pas à ce que les opérateurs ont dit aux riverains ce jour-là, sur le terrain. L'architecte du maitre d'ouvrage était étonné et commençait à se poser des questions. »

Nous soulignons le fait qu'il y a toujours pas mal de problèmes non résolus (problème d'eau, décrochage des panneaux photovoltaïques.

«Les riverains nous disent qu'ils ne sont pas contre le projet mais il ne faudrait pas que les nouveaux citoyens arrivent et rencontrent déjà des problèmes et que les anciens qui ont déjà des problèmes en aient encore plus.

Il y a un flou artistique autour de ce projet. Ne peut-on pas le reporter pour voir comment les solutions vont être mises en ordre ? »

Mme Ummels, échevine : « Les riverains et vous ne connaissez pas tout le dossier. Il évolue au fur et à mesure des mois qui passent. Je reviens vers les riverains quand il y a une avancée significative... - Quand la 13ème noue déborde où va-t-elle ? - on s'est posé la question...Il y aura une condition qu'on ne peut pas déposer de permis de bâtir tant que les travaux SWDE ne sont pas exécutés.

On est obligé de passer la demande de voirie à l'ordre du jour parce que cela fait partie de la procédure (passage au conseil communal)...

On avance petit à petit (depuis 2023). L'auteur de projet n'est pas trop impatient. C'est un dossier important pour les riverains de la rue des 12 hommes donc on veut rester maitre à bord. On a déjà travaillé énormément sur le projet. Ce n'est pas parce que la voirie sera acceptée que le permis le sera. Le principe de maillage a été étudié, on va pouvoir en faire ici.

Dans pas mal d'endroits c'est les 10-15 premiers cm qui sont en argile et donc imperméables, le reste est perméable.

Il existe beaucoup de techniques pour améliorer la permabilité du sol, c'est très rare que la région dise qu'un endroit n'est pas perméable.

22. Centre de vacances – Demande de renouvellement d’agrément – Approbation

Ce point a été approuvé à l’unanimité

Questions orales d’actualité

Comme prévu par l’article 77 du règlement d’ordre intérieur du conseil communal, **MCS** a transmis le texte de la question orale d’actualité suivante.

Le texte lu par **une conseillère PS** est par conséquent repris en intégralité dans le présent procès-verbal :

Les représentants des groupes formant la minorité souhaitent revenir sur la question de la disparition des réactions de l’opposition du Conseil communal présentées au sein de Sprimont Infos. Nous avons déjà attiré votre attention sur ce point quelques fois au cours de l’année qui vient de s’écouler. Il semble difficile, vu la configuration du Conseil et des groupes politiques, de repartir sur la formule précédente, nous en sommes conscients. Nous restons par ailleurs convaincus qu’il est important d’intéresser les citoyens à ce qui se passe au sein du Conseil communal.

Nous partageons la volonté de préserver le Sprimont Infos comme outil d’information neutre et au service de tous les habitants, loin de toute polémique. C’est précisément dans cet esprit d’ouverture que nous suggérons d’y refléter l’ensemble des débats communaux. Il nous semble qu’une information est d’autant plus riche et complète qu’elle expose les différentes nuances qui animent notre Conseil.

Nous aimerions donc vous proposer ce qui suit :

- Que les dates et lieux des Conseils communaux soient annoncées dans le Sprimont Infos et les autres supports de communication habituellement utilisés par l’Administration, comme il l’est sur le site de la Commune, en précisant que les dates pourraient éventuellement être changées en fonction de l’actualité et/ou de la vie communale ;
- Que le lien vers les PV des Conseils soit clairement mentionné sur les posts Facebook de la Commune, sur le site de la Commune et dans le Sprimont Infos, en ajoutant une explication claire permettant d’y accéder facilement (tuto, capture d’écran ...)
- Que chaque édition de Sprimont Infos relaie les « brèves » du Conseil communal comme cela est fait actuellement. Cependant, afin de refléter la diversité des opinions et de garantir une information complète aux citoyens, il nous semble logique, fair-play et démocratique d’ouvrir un espace d’expression aux différents groupes politiques leur permettant à chacun de faire valoir leurs positions lorsque des décisions du Conseil reprises dans les « brèves » n’ont pas été votées à l’unanimité.

A titre d’exemple, d’autres communes comme Chaudfontaine laissent place à la pluralité dans leurs publications.

Le Conseil accepterait-il de revenir vers nous à ce sujet dans un délai raisonnable ? »

Le Collège remercie la minorité d’avoir transmis préalablement le texte de cette question orale puisque cela lui permet de consulter les services au préalable afin de préparer une réponse de qualité :

Premièrement, il est compliqué de préciser les dates des futurs conseils communaux dans le Sprimont Infos vu que les informations doivent être fournies longtemps à l’avance, les délais de préparation et les différentes étapes avant la parution et la publication dans les boîtes aux lettres.

Les dates peuvent toutefois être communiquées sur le site Internet dès qu'elles sont connues.

De plus il est difficile de prévoir les dates des conseils communaux trop longtemps à l'avance vu que de nombreuses réunions supra communales sont régulièrement fixées dans des délais plus courts.

Deuxièmement, le lien vers www.deliberations.be peut bien entendu être ajouté dans les publications des « brèves ». Il est toutefois fait remarquer que le statut des projets de décision ne passe en « décision » que lorsque le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de sa séance précédente. Il y a donc toujours un décalage.

Troisièmement il sera à nouveau indiqué dans le Sprimont Infos les votes des décisions du Conseil. Il est rappelé qu'il y a peu d'espace disponible et que le règlement d'ordre intérieur mentionne bien que le Sprimont Infos n'est pas ouvert aux groupes/mouvements politiques représentés ou non au conseil communal.

MCS estime que cela est un peu léger car le citoyen a un intérêt à connaître les justifications du vote contre et/ou de l'abstention. C'est une question de transparence. Il invite le Collège à y réfléchir et à par exemple ajouter une page dans le Sprimont infos pour avoir plus de place ou avoir une meilleure mise en page, plus rationnelle sans que cela n'augmente les coûts.

Le Collège conclut en expliquant que si une page est ajoutée c'est techniquement automatiquement 4 pages de plus